

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2016

Compte rendu

TRAVAUX

Travaux route Royale d'Amblimont : Monsieur l'Adjoint aux travaux rappelle que 7 entreprises ont répondu à cet appel d'offres. La commission d'appel d'offres a retenu la société COLAS pour un montant de 232 666,55 € HT pour la tranche ferme, et pour la réalisation du réseau eaux pluviales non prévu initialement, pour un montant de 112 889,50 € HT auxquels s'ajoutent les travaux d'éclairage public d'un montant de 35 875 € HT. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge le Maire de signer les marchés et ouvre les crédits nécessaires à cette opération.

Après avoir entendu l'exposé du projet, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de lancer une consultation pour la déconstruction d'un bâtiment de l'ancienne friche industrielle du centre-ville, afin de mettre en sécurité le site, les travaux d'enfouissement du réseau haute tension alimentant une entreprise devront être envisagés avec elle, simultanément à cette déconstruction.

GESTION

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'offre d'acquisition du bâtiment communal sis 1, rue Porte de France pour la somme de 150 000 €. Le solde de 38 580,78 € au 31/12/2016 sera déduit de cette somme et remboursé à la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg qui avait réalisé les travaux de rénovation de 2 appartements.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de céder à la société S.C.I du Mont d'Iges un terrain de 10 999 m2 sur la zone industrielle de Villemonty au prix de 5 € le m2 au vu d'y construire un bâtiment de 1000 à 1 500 m2.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de céder une parcelle isolée d'environ 67 m2 à l'euro symbolique située les Hauts de Coupassay. Les frais de bornage et de notaire étant à la charge des acquéreurs.

Considérant les travaux réalisés dans le secteur de Villemonty, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir auprès de Monsieur WATY Jean Jacques une parcelle de 320 m2 à l'euro symbolique, les frais notariés et de division cadastrale étant à la charge de la commune.

En l'absence de Monsieur BIHIN, le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge l'étude de Maître BIHIN de la rédaction de ces 4 actes notariés.

FINANCES

Considérant la cession de l'intégralité du patrimoine de la Maison Ardennaise à la Société Plurial Novilia, le Conseil Municipal accorde, à l'unanimité, la garantie de la collectivité pour la durée résiduelle totale des prêts, jusqu'au complet remboursement de ceux-ci, portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par le repreneur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité et s'engage, en cas de besoin, à libérer des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ces prêts.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les virements de crédits suivants :

Dépenses :

C/2315 - 2016009	travaux de voiries diverses	- 3 000 €
C/165	caution	+ 1 000 €
C/202	frais réalisation documents urbanisme	+ 2 000 €
C/2313 - 2016016	extension Echevins	- 155 000 €
C/2315 - 2016012	travaux voirie route Royale Amblimont	+ 155 000 €

Musée du Feutre: le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le programme d'animations du Musée du Feutre pour l'année 2017, qui porte sur 3 expositions :

- Tapis SIRMAK
- Exposition Ecodesign Vincent RAHIR
- Exposition marionnettes Agnès SPRUIT

Vote le budget primitif 2017 qui s'équilibre en dépenses – recettes à 119 603 €.

Sollicite les subventions auprès de la Région, la DRAC, le Conseil Départemental et la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg.

PERSONNEL COMMUNAL

Considérant l'avis favorable du comité technique en date du 1^{er} septembre 2016 concernant l'instauration du travail à temps partiel, le Conseil Municipal instaure, à l'unanimité, le régime à temps partiel de droit et le régime à temps partiel sur autorisation.

POINT AJOUTE

Dénomination des rues : après avoir entendu le compte rendu des propositions de la commission tourisme, en lien avec les services de secours et de la poste, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir les dénominations suivantes :

- la route Royale située anciennement à Amblimont devient : route Royale d'Amblimont
- la route de Mouzon devient route de l'Echenette
- la partie de la rue Neuves des Rondes qui est isolée devient une prolongation de la rue des Jardins avec les numéros 16 et 18
- la route Royale de Mouzon redevient sur l'ensemble de la rue : ancienne route Royale.
- Rue de la halte fluviale : de la poste jusqu'à la tour de la Couaillotte, la rue Moulin Lavigne devient rue de la Capitainerie

SUIVENT DIVERSES INFORMATIONS

- La ZPPAUP transformée en AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine), devient Site Patrimonial et Remarquable
- Fermeture de l'éclairage public a généré un gain de 8 670 €, soit 47% de la consommation en kw.
- Madame MALJEAN informe le Conseil Municipal du marché paysan du 23 décembre qui accueillera la corrida organisée par Mouzon Run et salue le travail en commun des associations.